

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Pèlerinage en ALGÉRIE Du 7 AU 13 OCTOBRE 2024

Prix du pèlerinage par personne (en chambre double)	2.000 €
Supplément chambre individuelle (<i>dans la limite des places disponibles</i>) :	240 €
Clôture des inscriptions : 30 JUIN 2024 (<i>sous réserve de disponibilité des places</i>)	
<i>A l'inscription, versement d'un acompte de 600 € (ou 840 € en cas de chambre individuelle). Solde de 1 400 € à régler pour le 7 août 2024. Chèque à l'ordre des Pèlerinages Diocésains de Cambrai.</i>	

CE PRIX COMPREND :

Le pré-acheminement pour se rendre à l'aéroport avec un autocar de la compagnie Place Mobilité.
Les vols Aller / Retour entre la France et l'Algérie avec la compagnie AirFrance avec un bagage en soute par personne.
Les transferts et le transport durant le voyage.
L'accompagnateur francophone.
Les guides culturels sur les sites de Alger, Tizi-Ouzou, Tighzirt.
Tous les hébergements comme indiqué au programme en chambre double.
Le déjeuner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
Les entrées des musées et des sites archéologiques.
L'assistance 24/24 durant le circuit.
Les frais de dossier.
Un livret de chants et le magnificat.
Les réservations des messes et l'organisation des rencontres.
Les offrandes dans les églises et sanctuaires lors des célébrations ainsi que celles remises à chaque rencontre.
Les pourboires pour le guide et le chauffeur.
Les frais de visa à régler sur place : 75€
L'assurance et assistance – ASSUREVER – 18039 BOURGES CEDEX – accessible sur le site www.pelerinages.cathocambrai.com

CE PRIX NE COMPREND PAS

Le supplément chambre individuelle : **240 €** (nombre limité)
Les boissons non mentionnées dans « *ce prix comprend* », les cafés et les extras personnels.

AGENCE

LA VALLÉE DE LA LUNE, créateur de voyages : 10 rue du Ponts de Comines – 59000 LILLE, tél 03 20 29 44 13.
RCS Lille 481 360 469 Licence d'agence de voyages LI 059060002. Garantie financière : APS – Assurance HISCOX/

CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de participation régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients.

Annulation du fait de l'organisateur :

La direction des pèlerinages pourrait annuler le voyage si le nombre de pèlerins inscrits au 1^{er} juin est inférieur à 20. Les sommes versées seraient dans ce cas intégralement remboursées sans indemnité complémentaire, de même si la situation sanitaire ne permet pas le voyage.

Annulation du fait du pèlerin :

Le pèlerin doit contacter le service par téléphone au 03 27 38 12 62 ou par mail : pelerinages@cathocambrai.com

Le courrier d'annulation ainsi que les justificatifs de cette annulation devront nous être envoyés dans les 8 jours suivant la date d'annulation.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure, nous ne retiendrons que 200 euros de frais d'inscription par personne, du jour de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Pour toute annulation liée à un cas de force majeure, voir la notice d'information sur le site internet www.pelerinagescathocambrai.com

En dehors du cas de force majeure :

Pour toute annulation

- De 89 à 60 jours du départ : il sera retenu 20% du prix du pèlerinage.
- De 59 à 30 jours du départ : il sera retenu 50% du prix du pèlerinage.
- De 29 à 15 jours du départ : il sera retenu 80% du prix du pèlerinage.
- A partir de 14 jours du départ : L'intégralité du prix du pèlerinage sera retenue.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.